



Le syndicat naturel des cadres et assimilés cadres

Lettre d'information du lundi 3 août 2009

Bonnes vacances !

Le 23 juillet, la CFE CGC Adecco a signé l'accord GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences).

La marge de manœuvre était étroite puisqu'il n'y avait que deux solutions possibles : subir un second Plan de Sauvegarde de l'Emploi ou accepter une GPEC. Par ailleurs, signer un accord GPEC était le seul moyen d'éviter les 67 départs contraints prévus ce mois-ci. Elu par les salariés, nous sommes là pour gérer au mieux leurs intérêts, nous avons donc signé.

Dans tous les cas, un syndicat s'apprêtait à signer et il nous était impossible de le laisser signer seul, d'autant que la direction avait imposé un dictat inacceptable n'autorisant que les seuls syndicats signataires à faire partie de l'observatoire de suivi de la GPEC et donc à pouvoir gérer les dysfonctionnements.

La CFE CGC, syndicat majoritaire chez les cadres Adecco a donc choisi de s'impliquer dans ce processus majeur d'accompagnement du changement dans l'entreprise.

Cette GPEC devrait permettre de gérer au mieux les ressources humaines, c'est-à-dire nos emplois, en prenant en compte les évolutions prévisibles de l'entreprise. Cela passera par de la formation et souvent de la mobilité sur les postes ou géographique.

Dans le PSE, l'entreprise est loin d'avoir respecté toutes les règles définies. Un seul exemple : en cas de fusion d'agences, certains conservent leur taux d'intéressement tandis que d'autres subissent un recalcul et une baisse de taux. Pourquoi ? Nous sommes intervenus sur tous les cas et anomalies dont nous avons eu connaissance. Nous ferons de même pour le suivi de la GPEC.

Pour toute question touchant au respect du contrat de travail et de ses avenants, à l'application de la GPEC et notamment des propositions de mobilité fonctionnelle et/ou géographique, n'hésitez pas à nous contacter : nous sommes un syndicat de services à votre service. Nombreux sont encore les salariés qui sur ces sujets appellent leur Comité d'Etablissement dont ce n'est pourtant pas la fonction et qui ne possède d'ailleurs pas les prérogatives pour gérer les problèmes de ce type. Les requêtes ainsi faites auprès des C.E. n'aboutissent donc malheureusement jamais ou de façon très insatisfaisante.

Vos élus et délégués syndicaux vous souhaitent de bonnes et profitables vacances, avec une pensée particulière pour tous ceux qui, compte tenu de la baisse des rémunérations, ne pourront malheureusement pas partir.

Plus que jamais, restez informé(e) s en consultant notre blog mis à jour quotidiennement :

<http://cfecgc-adecco.blogspot.com>

N'hésitez pas à prendre contact avec vos élus et délégués syndicaux CFE CGC :

Marie-Pierre ALLARD LATOUR..... 06 70 48 28 83
Carine DE BRUYNE.....06 50 20 36 82
Patricia GUIGUIN.....06 08 88 26 62
Florence NEUVILLE06 26 43 00 83
Isabelle ROUSSET-JACOB06 77 46 87 30
Arnaud DE BRIENNE.....06 20 25 11 00
Jean MACHER.....06 89 87 89 12
Jean-François DEAT.....06 20 62 02 69

allardlatourmp@hotmail.com
carine.de-bruyne@orange.fr
patriciaguiguin@wanadoo.fr
florence.lefebvre17@neuf.fr
isabelle.rousset-jacob@neuf.fr
arnaud.de.brienne@wanadoo.fr
jean.macher@neuf.fr
jeanfrancois.deat@free.fr